

Département de la Savoie
Canton d'ALBERTVILLE 1
MAIRIE DE CEVINS
☎ 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 12 Février 2016 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14
Présents : 13
Votants : 13

Absents :

Excusés :

Frédéric LE FUR.

Secrétaire de séance :

Justine BAL

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 15 Janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

Justine BAL est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire depuis la dernière séance.

Plan Local d'Urbanisme : Révision du PLU et modalités de concertation :

Dans le prolongement de la décision prise par délibération du 11 Septembre 2015, portant sur l'analyse des résultats de l'application du PLU et sur l'opportunité de procéder à sa révision, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme et charge Monsieur le Maire de conduire l'instruction de ce dossier.
Une information régulière concernant les modalités de concertation ainsi que l'évolution du projet et de la procédure sera réalisée auprès des cevinois.

↳ Co.RAL : Recomposition du Conseil Communautaire suite à la nouvelle élection d'un Conseil Municipal d'une Commune adhérente. Approbation de la proposition d'accord local pour la fixation du nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires :

Monsieur le Maire rappelle que la recomposition d'un Conseil Communautaire s'impose lorsqu'un Conseil Municipal est partiellement ou intégralement renouvelé. Suite à des démissions d'élus municipaux, une élection partielle intégrale sera organisée sur la Commune de Marthod.

Préalablement à cette procédure, les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur un nouvel accord local pour définir la répartition des sièges.

.../...

Dans tous les cas, les 11 plus petites Communes (dont Cevins) se voient attribuer un siège et ne peuvent plus bénéficier de l'exception permettant l'attribution dérogatoire d'un deuxième siège.

Le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix contre et 2 voix pour), vote contre la nouvelle répartition des délégués du Conseil Communautaire qui interviendra après le prochain renouvellement du Conseil Municipal de Marthod.

↳ Créances irrécouvrables : Admissions en non valeur :

Monsieur le Maire donne lecture de la liste établie par Monsieur le Trésorier Principal, des produits dus à la collectivité, qui n'ont pu être recouverts malgré les poursuites engagées à l'encontre des redevables concernés.

Par conséquent, il est demandé de prononcer l'admission en non-valeur de ces créances, à hauteur de :

- 1 357.23 € pour le Budget Général.
- 237.85 € pour le Budget Eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote contre l'admission en non-valeur de ces créances et demande à la Trésorerie Principale de poursuivre ses démarches de recouvrement.

↳ Personnel Communal : Contrat à Durée Indéterminée pour un adjoint technique 2^{ème} Classe à temps non complet :

Monsieur le Maire expose que le contrat de l'Agent affecté à l'entretien des locaux de l'Agence Postale, de l'Ecole et de la Mairie a fait l'objet de renouvellements successifs pour une durée déterminée, sur une période de 6 ans.

Conformément à sa dernière prorogation, le contrat arrive à échéance le 08 Mars 2016 et ne peut être reconduit que sur décision expresse et pour une durée **indéterminée**.

Considérant que cet emploi créé en 2010 doit être maintenu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat à durée indéterminée conjointement avec l'Adjoint Technique nommé sur ce poste, à compter du 09 Mars 2016, aux conditions suivantes :

- Rémunération maintenue sur la base de 08h23/35^{ème} d'un temps complet.
- En référence au grade d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe – Echelle 3 – 5^{ème} Echelon.

↳ Spectacle « Ce qui m'est dû » - Mise à disposition de la Salle des Fêtes de Cevins – Convention de partenariat entre le Dôme Théâtre et la Commune :

Monsieur le Maire expose que le Dôme Théâtre a sollicité l'utilisation de la Salle des Fêtes de Cevins, afin d'organiser un spectacle programmé dans le cadre de l'opération intitulée « Les Chemins d'Artistes » qui permet la décentralisation de l'animation culturelle sur l'ensemble des territoires d'Arlysière, de Tarentaise et de Vanoise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Dôme Théâtre, pour l'organisation de la représentation du spectacle « ce qui m'est dû », programmée pour le 28 Mai prochain.

↳ Association d'Aide à la Recherche d'Anne-Cécile : Demande de subvention :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de demande de subvention de l'Association d'Aide à la Recherche d'Anne-Cécile (AARAC), créée à la suite de la disparition de la jeune femme, originaire de Saint Paul Sur Isère.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 100 € au profit de l'Association d'Aide à la Recherche d'Anne-Cécile.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 15 Janvier 2016 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.

.../...

- Monsieur le Maire donne connaissance d'un tract diffusé par les salariés de CARBONE SAVOIE, concernant la situation de leur entreprise. Le conseil municipal soutient leur action qui a fait l'objet de négociations et qui devrait leur permettre de reprendre leur activité dans les prochains jours.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Croix-Rouge Française concernant une campagne de sensibilisation qui va être menée sur la Commune du 14 Mars au 09 Avril 2016.
- Raymond MULLER aborde les trois points suivants :

Nettoyage et déboisement des enrochements de l'Isère côté Claudius Poux + Loi GEMAPI :

En appui avec l'APTV, les négociations engagées, depuis plus de 18 mois maintenant, ont porté leurs fruits. En effet, courant Janvier 2016, la DDT a mandaté un prestataire pour procéder à la coupe des arbres ayant, de longue date, pris racines sur la partie enrochement de Claudius Poux.

Reste à traiter la partie éboulement de terrain (localisée sur la Commune de Saint Paul Sur Isère) et la partie nettoyage du lit de l'Isère avec curage et enlèvement des atterrissements, cette dernière partie relevant normalement de la compétence d'EDF (décret de 1955, attribuant à EDF la concession du nettoyage du lit de l'Isère entre Aigueblanche et le Pont Royal d'Alberville).

Ceci dit, la loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection Inondations), votée en 2014 et applicable au 1^{er} Janvier 2018, va donner cette compétence aux Communes qui pourront déléguer aux EPCI qui pourront, à leur tour, déléguer à une structure type syndicat, EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et des Gestion des Eaux) ou EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin).

Des réflexions ont été engagées mais, à ce jour, aucun choix n'a été arrêté.

Lors du Conseil Communautaire du 11 Février 2016, François CANTAMESSA a fait savoir que la Co.RAL n'était pas opposée à une prise de compétence par le SISARC, à condition qu'elle s'applique à l'ensemble du bassin coralien. Les négociations sont en cours.

Office National des Forêts :

Monsieur Georges TRAMIER a été nommé garde-forestier de Cevins et Saint Paul Sur Isère, en remplacement de Monsieur Yves COCHET, en situation d'intérim depuis mi 2014. Une réunion de présentation aura lieu le 09 Mars, réunion durant laquelle sera également abordé le programme des travaux 2016, tout comme l'état des lieux de la rédaction du nouvel aménagement forestier.

A noter qu'une rencontre a eu lieu le 25 Janvier 2016, entre la DDT de Chambéry + PEB + COFOR 73, afin d'élaborer la mise en place d'une « charte de bonnes pratiques de l'exploitation forestière » (Public + Privé), au niveau des 2 Savoies, charte qui définira les droits et les devoirs de chaque intervenant de la chaîne d'exploitation (propriétaire, exploitant, transporteur, scierie et Commune). A noter que la Commune de Cevins est partie prenante de ce type d'initiative et va, au travers de COFOR 73, intégrer le groupe de travail chargé de la rédaction de cette charte (nouvelle réunion programmée fin Février 2016).

TEPOS :

Nous rappelons que la candidature d'Arlysère au projet TEPOS (Territoire à Energie Positive) a été retenue fin 2015.

Cette démarche a comme objectif, d'ici 2050 de :

- ↳ Réduire de 50 % la consommation d'énergie.
- ↳ De faire en sorte que les 50 % restants soient issus d'énergies renouvelables.
- ↳ De réduire par 4 la quantité de gaz à effet de serre.
- ↳ L'implication de notre Commune, dans le projet TEPOS, va débuter par un travail centré sur l'éclairage public.

- Sébastien PIVIER fait le point sur les travaux du réseau d'assainissement qui ont débuté dans le secteur de la montée de l'Eglise. Ces travaux consistent, notamment, à établir la conformité du branchement du réseau d'assainissement, pour éviter le déversement des eaux usées dans les ruisseaux et donc dans l'Isère.

.../...

Il précise également que les travaux d'enfouissement des réseaux secs ne sont pas prévus dans l'immédiat, et seront réalisés conjointement aux travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable qui ne sont pas prioritaires sur ce secteur. Monsieur le maire est conscient des contraintes de circulation occasionnées aux Cevinois et Cevinoises et compte sur leur compréhension.


- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association des parents d'élèves organise une soirée « Au Bal masqué » le samedi 13/02/2016. Justine BAL ajoute que les membres du Conseil Municipal Jeunes ont été sollicités pour former le jury du concours du meilleur déguisement.
- Nadine POINTET informe également le Conseil Municipal que le Conseil Municipal Jeunes fera une intervention lors du repas des Aînés qui se déroulera le 28 Février 2016 à la Salle des Fêtes.

Interventions du public :

- Monsieur Hervé POINTET sollicite le retrait du petit rocher, installée à l'angle du virage de la montée de l'église, face à la statue Saint Joseph, qui pose difficulté lorsque deux véhicules se croisent compte tenu de l'étroitesse du passage.
Il demande également la possibilité d'adoucir le 1er dos d'âne à l'entrée du village.
Monsieur le Maire entend ses points et verra la suite qui peut être donné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

CEVINS le 15 Février 2016.

 **Le Maire,**
Philippe BRANCHE